



En effet, l'entreprise publique du secteur de l'électricité au Cameroun, est privée de subventions de l'État et des droits de l'eau à Lom Pangar. C'est ce qui ressort du bilan dressé par Théodore Nsangou, DG d'Electricity Development Corporation (EDC) lors du 1er Mai.

« Nous avons beaucoup de problèmes depuis que nous sommes sevrés des subventions et des droits d'eau légitimes de près de 30 milliards que Eneo [concessionnaire chargé de la distribution de l'électricité] nous doit [sur le barrage de Lom Pangar] », a déclaré le DG. Malgré cette conjoncture difficile, Théodore Nsangou a affirmé que la direction générale a pris des dispositions pour préserver la paix et la justice sociale au sein de l'entreprise.

À cet effet, EDC a sollicité et obtenu du ministère des Finances (Minfi) un prêt dont le remboursement est adossé à un mécanisme de dette croisée EDC — Eneo-Minfi. Ce qui a permis d'assurer le paiement régulier des salaires de l'ensemble du personnel, le dégel des avances automatiques de 200 personnels, la renégociation de la dette sociale de l'entreprise et la souscription d'un contrat d'assurance maladie qui est effectif depuis le mois d'octobre 2018. EDC rencontre plusieurs défis depuis de nombreuses années.

Le Syndicat des travailleurs du secteur de développement des ouvrages de production, de transport et de régulation de l'électricité (Syntdoptre) a plusieurs fois saisi des autorités

camerounaises au sujet de malversations financières présumées au sein d'EDC, gestionnaire du barrage réservoir (6000 milliards de m3) et de la centrale hydroélectrique en construction (30 MW) de Lom-Pangar.